

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE *Cyff*

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité- Travail- Progrès

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES FINANCES  
ET DU BUDGET

-----  
MINISTERE DE LA SECURITE ET DE  
L'ORDRE PUBLIC

002209

**CIRCULAIRE**

Dans le cadre du suivi et du contrôle de leurs activités et de la sécurité des bases-vie forestières, les sociétés concernées sont tenues de construire sur leurs sites les bâtiments devant abriter les services de l'Etat, notamment : les brigades forestières, le programme de contrôle des produits forestiers à l'exportation, les douanes, la gendarmerie et la police, selon les plans définis conjointement avec les administrations respectives.

Les Directeurs Généraux de l'Economie Forestière, des Douanes, de la Gendarmerie et de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente circulaire.

Fait à Brazzaville, le 07 AOÛT 2007

Le Ministre de la Sécurité et de  
L'Ordre Public



General de Division Paul MBOT

Le Ministre de l'Economie Forestière,



Henri DJOMBO

Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Budget,



Pacifique ISSOIBEKA